MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

Du coffre-fort de données à la prévention personnalisée,

Mon espace santé prépare la santé de demain

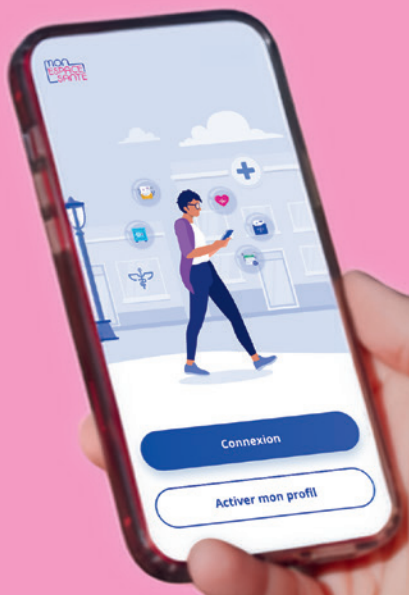

Dossier presse
Mars 2026

03-05
2021-2027 : des usages croissants et une évolution constante

06-07
Vers davantage de prévention et de personnalisation

08-09
Les usagers au cœur des évolutions du catalogue d'applications

10-11
Un parcours grossesse pensé pour informer, rassurer et guider les futures mères

12
Suivre la santé de son enfant plus facilement avec son carnet de santé numérique

13
Mon espace santé : il n'y a pas plus fiable et sécurisé pour vos données de santé

14-15
Une montée en puissance des usages des professionnels de santé

16-17
Mon espace santé en Haute-Garonne

2021

Mon espace santé voit le jour.

Créé à partir du Dossier Médical Partagé (DMP) déjà existant, Mon espace santé est testé avec succès dans trois départements pilotes (Haute-Garonne, Loire-Atlantique, Somme). Il pose les bases d'un espace numérique de santé gratuit, plus simple, plus complet et centré sur les patients.

2022

Lancement de Mon espace santé, le carnet de santé numérique, pour l'ensemble des citoyens.

Le 31 janvier 2022, Mon espace santé devient accessible à tous avec un dossier médical et une messagerie santé comme premières fonctionnalités.

Entre janvier et mars 2022, tous les citoyens sont individuellement informés de l'ouverture automatique de leur profil Mon espace santé (sauf opposition de leur part) :

Pour plus de 97 % d'entre eux, un profil Mon espace santé est créé.

Lancement du Ségur du numérique : un programme d'investissement national de 2 milliards d'euros, financé par des fonds européens, pour moderniser les logiciels métiers des professionnels de santé afin de permettre un partage fluide et sécurisé des documents vers Mon espace santé.

Dès mai, lancement de l'application mobile pour accéder à Mon espace santé depuis son smartphone.

À l'automne, ouverture d'un catalogue avec 12 services et applications tiers référencés au sein de Mon espace santé selon des critères de sécurité, d'éthique et d'interopérabilité.

2023

Une montée en charge impulsée par la mise à jour des logiciels des professionnels de santé.

Près de 10 millions d'usagers ont activé Mon espace santé.

Grâce aux mises à jour des logiciels métiers des professionnels de santé (soutenues par le programme Ségur numérique), **le flux de documents transmis aux patients par les professionnels de santé est multiplié par 10.**

Une nouvelle fonctionnalité est déployée : **l'envoi sécurisé d'ordonnances aux pharmacies par les usagers via la messagerie sécurisée de Mon espace santé.**

2024

Mon espace santé s'installe dans le quotidien de nombreux Français.

15 millions d'usagers ont activé leur profil et le service atteint plus de 500 000 connexions hebdomadaires.

Près de 300 millions de documents de santé sont envoyés en un an : désormais 1 document de santé produit sur 2 est versé par les professionnels dans Mon espace santé.

Lancement de l'agenda santé, qui rassemble examens obligatoires, dépistages et vaccinations, et intègre des rappels personnalisés.

Mon espace santé inclut les éléments du carnet de santé de l'enfant : conseils de prévention, examens obligatoires, courbes de croissance, etc.

Mise en place d'une rubrique dédiée à la prévention et intégration des **auto-questionnaires aux âges clés** à compléter pour préparer son bilan de prévention avec un professionnel de santé.

2025

Les citoyens encore plus au cœur de Mon espace santé avec de la prévention et des parcours personnalisés

Des usages par les patients qui progressent fortement : plus de 2,5 millions d'utilisateurs se connectent chaque mois à Mon espace santé, 1 utilisateur sur 2 contribue à enrichir son dossier.

Sur l'année, près de 420 millions de documents ont été déposés dans Mon espace santé :

- près de 35 % des comptes rendus d'examen de biologie et d'imagerie y sont envoyés ;
- 90 % des établissements de santé l'alimentent, 2 lettres de liaison sur 3 y sont ainsi envoyées systématiquement ;
- 75 % des vaccinations effectuées par les pharmaciens y sont versées ;
- 2 médecins de ville sur 3 alimentent Mon espace santé ;
- 90 % des documents déposés sur des profils activés sont consultés par les patients.

Déploiement de la prévention personnalisée : conseils ciblés en fonction de l'âge, du sexe et des habitudes de vie.

Création d'un parcours de suivi de grossesse pour mieux guider et informer les futures mères.

Une étape clé est franchie avec la **première application tierce référencée autorisée à alimenter des données de glycémie dans Mon espace santé.**

2026

Mon espace santé devient incontournable dans le partage sécurisé des informations de santé.

En janvier, plus d'un assuré sur trois a activé Mon espace santé :

- **24 millions de profils ont été activés ;**
- **7,8 millions de téléchargements de l'application (note 4,7/5) et près de la moitié des usagers y reviennent chaque mois.**

Fort de 45 services référencés dans son catalogue, Mon espace santé s'oriente vers un déploiement progressif et encadré de l'échange de données avec certains services tiers.

Lancement de nouvelles fonctionnalités en faveur de la prévention pour :

- **détecter les facteurs de risques de maladies chroniques, dont les pathologies cardio-vasculaires ;**
- **relayer les dépistages organisés du cancer du sein, du col de l'utérus et du cancer colorectal :** les examens recommandés, déjà présents dans l'agenda, seront plus ciblés selon le profil de l'utilisateur ;
- **mieux accompagner ceux qui vivent déjà avec des pathologies chroniques.**

Délégation de l'accès à Mon espace santé aux aidants afin de suivre la santé des personnes qu'elles accompagnent au quotidien.

Mise en place des premières étapes de prévention de la perte de l'autonomie avec le programme Icope de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) : ajout d'un auto-questionnaire pour les + de 60 ans et recommandations d'actions.

Enrichissement continu du carnet de santé de l'enfant (réintégration des conseils et contenus des 1 000 jours) et du suivi de la femme enceinte.

Mise à disposition de la carte de groupe sanguin numérique opposable.

Envoi par les professionnels de santé, dans Mon espace santé, du volet de l'arrêt de travail destiné aux assurés pour transmission à l'employeur.

Début des déploiements de la vague 2 du Ségur du numérique, notamment à l'hôpital, dans les cabinets de radiologie et en médecine de ville : les professionnels de santé pourront facilement consulter les documents de leurs patients directement dans leur logiciel métier avec plus de fluidité et un accès immédiat aux informations utiles.

Lancement de travaux sur l'intégration de l'intelligence artificielle dans Mon espace santé et le Dossier Médical Partagé pour que les usagers et les professionnels de santé puissent rechercher facilement une information et générer une synthèse de l'historique médical.

Ouverture des accès (de manière encadrée) pour des professionnels de santé exerçant dans l'Union Européenne avec le consentement explicite du patient.

2027

Objectif : faire de Mon espace santé le réflexe pour tous.

Le service vise les 40 millions de citoyens l'ayant activé et utilisé.

Accélération de son rôle dans la coordination des soins et la prévention, avec des fonctionnalités toujours plus personnalisables selon l'âge, le sexe, les facteurs de risque ou la pathologie des usagers.

Intégration des grands enjeux de santé publique actuels comme la santé mentale ou environnementale.

Possibilité d'activer et de se connecter à Mon espace santé avec l'appli carte Vitale.

Mon espace santé vers davantage de prévention et de personnalisation

Quatre ans après son lancement, Mon espace santé propose à ses utilisateurs un ensemble complet et varié de fonctionnalités qui facilitent le suivi de leur santé au quotidien.

Le service permet aujourd'hui à chacun de regrouper ses informations de santé dans un espace sécurisé, d'y retrouver facilement ses documents de santé, les partager avec les professionnels de santé de son choix, de mieux organiser son suivi au quotidien et de bénéficier d'informations adaptées en fonction de sa situation.

Ces fonctionnalités se sont enrichies au fil des années, avec un objectif constant : mettre à la disposition de tous **un carnet de santé numérique, souverain, sécurisé et accessible**, où chacun peut retrouver les informations clés afin de mieux gérer sa santé et celle de ses proches – aujourd'hui les enfants, demain les personnes aidées.

Pour répondre encore davantage aux besoins et à la situation de chaque usager, **Mon espace santé ne cesse d'évoluer en proposant une expérience toujours plus personnalisée en matière de prévention et d'accompagnement.**

Ces évolutions s'appuient sur une démarche de co-construction incarnée par un Comité citoyen, composé de membres représentatifs de la diversité de la population française. Leurs travaux, menés dès 2022, ont défini des principes clés : une prévention personnalisée, transparente et respectueuse du consentement, fondée sur des sources scientifiques fiables. **Ces recommandations ont permis de concevoir Mon espace santé comme un outil d'accompagnement durable, centré sur les besoins réels de santé et la confiance des citoyens.**

Être informé au bon moment des RDV de prévention et des examens importants

Avec l'agenda, il est possible de suivre facilement les événements importants à venir de son parcours de santé, aux différents moments de sa vie, et de bénéficier de rappels automatiques envoyés par mail ou notification *push* pour penser à programmer ses rendez-vous avec les professionnels de santé.

Particulièrement utile pour les parents dans le suivi de la santé de leurs enfants, l'agenda émet des rappels concernant les 20 examens obligatoires de l'enfant (de 0 à 16 ans), les examens bucco-dentaires « M'T Dents tous les ans ! » (de 3 à 24 ans) ou encore les vaccinations obligatoires et recommandées. **Pour chaque examen, dépistage ou vaccination, l'agenda propose des informations permettant d'en savoir plus** sur l'importance de leur réalisation, les conditions de prise en charge, et le type de professionnel auquel s'adresser.

En complément, Mon espace santé diffuse également des notifications destinées aux personnes concernées par des campagnes de santé publique, comme pour la vaccination grippe/COVID-19 ou les dépistages organisés (cancer du col de l'utérus, cancer du sein, cancer colorectal). **Au global, ce sont plus de 13 millions de notifications de prévention qui ont été envoyées depuis août 2025.**

Mieux préserver sa santé grâce à des conseils adaptés

Pour que chacun puisse être acteur à part entière du suivi de sa santé au quotidien, Mon espace santé permet d'être guidé et conseillé en fonction de son âge, son sexe et de son profil santé.

Un utilisateur peut aujourd'hui obtenir des recommandations personnalisées sur la base des habitudes de vie qu'il a choisies de renseigner dans son profil en matière d'activité physique, de sommeil, d'exposition aux écrans, d'alimentation, de consommation de tabac et d'alcool.

Ces informations permettent de faire évoluer, les conseils et contenus proposés, afin d'aider chacun à mieux comprendre ses facteurs de risque, à adopter les bons réflexes et à identifier les rendez-vous essentiels pour préserver sa santé.

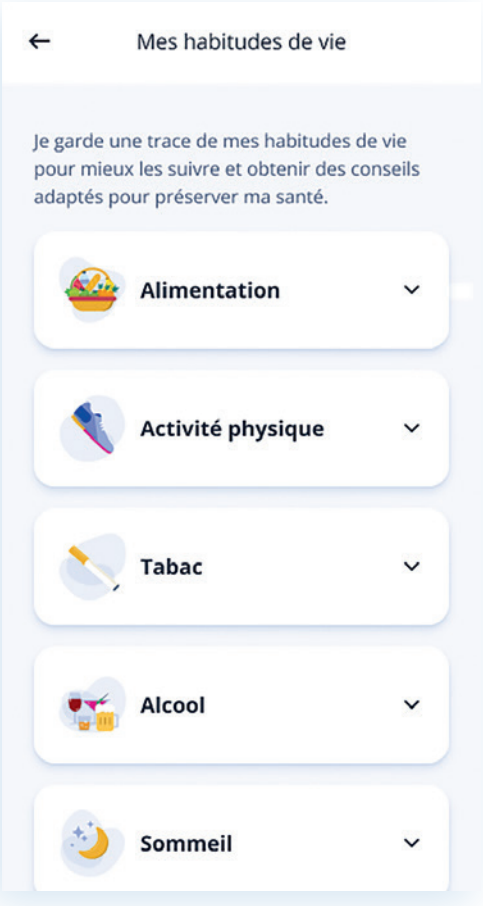

Bon à savoir : dans le cadre des bilans prévention aux âges clés de la vie, les utilisateurs sont invités à compléter un auto-questionnaire pour préparer leur rendez-vous avec un professionnel de santé. Aujourd'hui, plus de 950 000 usagers l'ont complété.

Une personnalisation plus poussée selon les publics

À certaines étapes de la vie, qui nécessitent un suivi plus attentif, Mon espace santé a pour vocation de jouer un rôle central d'information et d'accompagnement des publics concernés. Le service propose alors des contenus adaptés selon les profils :

- **pour les femmes enceintes**, avec une interface et des fonctionnalités dédiées au suivi de la grossesse (rappels adaptés chaque mois, suivi des examens prénataux, stockage des comptes rendus d'échographies et conseils pour mieux vivre sa grossesse) - *voir page 10 et 11*;
- **pour les enfants et leurs parents**, via les fonctionnalités spécifiques au carnet de santé numérique de l'enfant (conseils aux parents, carnet de vaccination, repères de suivi 0-3 ans) - *voir page 12*.

Mieux repérer les situations à risque

À partir de 2026, Mon espace santé proposera de nouvelles fonctionnalités en vue de mieux accompagner les personnes les plus exposées à certains risques de santé.

En s'appuyant sur les informations que l'usager renseigne, comme ses habitudes de vie, ainsi que sur les données présentes dans son profil médical (par exemple une mesure de glycémie, un taux de cholestérol ou une mesure de tension), Mon espace santé pourra :

- rappeler les examens importants à réaliser ;
- proposer des conseils adaptés sur son hygiène de vie ;
- inviter à consulter un professionnel lorsque cela est nécessaire.

Pour obtenir plus simplement ces contenus de prévention personnalisés, l'usager pourra choisir d'autoriser l'extraction automatique de certaines mesures depuis ses documents médicaux présents dans Mon espace santé, évitant d'avoir à les saisir manuellement. Par exemple, ses mesures de glycémie pourront être exploitées directement depuis ses comptes rendus d'examen de biologie.

Ces évolutions ont pour but d'aider l'usager à préserver sa santé au quotidien et à être orienté vers les professionnels de santé pour détecter précocement des maladies chroniques comme l'hypertension, l'insuffisance cardiaque, la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO), la maladie rénale chronique ou le diabète.

Accompagner celles et ceux qui vivent déjà avec une maladie chronique

Pour ces personnes, Mon espace santé proposera un suivi plus régulier et plus simple de leur pathologie. Ainsi, dans le courant de l'année, un premier parcours d'accompagnement sera déployé pour les adultes diabétiques.

À partir de 2027, il est prévu que les usagers puissent mobiliser leurs propres données connues de l'Assurance Maladie afin de bénéficier d'un suivi encore plus personnalisé de leur pathologie, sous réserve de leur accord.

Des ambassadeurs aux côtés des personnes éloignées du numérique

En 2025, la priorité a été mise sur les établissements de santé, où des ambassadeurs sont intervenus pour accompagner les personnes les plus éloignées du numérique dans leurs usages du quotidien. Au cours de l'année, ce sont plus de 1,3 million de citoyens qui ont été sensibilisés par près de 3 400 ambassadeurs Mon espace santé sur tout le territoire.

Les usagers au cœur des évolutions du catalogue d'applications

En plus d'être une plateforme sécurisée où l'on peut retrouver ses documents médicaux et des informations pour sa santé, **Mon espace santé propose un catalogue d'applications et de services numériques, sélectionnés par les pouvoirs publics** pour aider chacun à identifier des outils utiles, fiables et de confiance qui permettent de faciliter son suivi et sa prise en charge.

Identifier les applications et services de santé de confiance avec le catalogue

Lancé en 2022, le catalogue de services de Mon espace santé regroupe aujourd'hui 45 services numériques, gratuits ou payants, développés par des acteurs publics ou privés. Référencés par les pouvoirs publics, ces services couvrent des usages variés, en lien avec la santé, le bien-être, le médico-social ou le social.

Concrètement, il peut s'agir d'applications mobiles et de sites web permettant :

- de prendre des rendez-vous médicaux ;
- de suivre certaines mesures de santé (tension, poids, glycémie, etc.) ;
- d'accompagner le suivi d'une maladie chronique ;
- de préparer une admission à l'hôpital ou de suivre une prise en charge ;
- d'accéder à des informations de santé fiables et vérifiées.

L'objectif est double :

- **aider les citoyens à identifier des services de qualité,** parmi l'offre numérique existante pour la santé dans laquelle il est parfois complexe de se retrouver ;
- **permettre aux professionnels de santé d'orienter leurs patients vers des outils fiables,** inscrits dans un cadre régulé.

Prochainement, des applications ou services seront suggérés à l'usager en fonction des informations qu'il a complétées dans son profil.

Demain, des échanges de données à la main des usagers avec leurs services de santé du quotidien

Le catalogue de services de Mon espace santé évolue afin que chacun puisse utiliser simplement et en toute sécurité ses propres données de santé pour améliorer son suivi ou sa prise en charge. Il permettra à l'usager – avec son accord – de partager des informations et documents entre Mon espace santé et certains services référencés qu'il utilise déjà dans son quotidien, en évitant d'avoir à les compléter plusieurs fois.

Bientôt, l'utilisateur pourra choisir :

- de stocker dans Mon espace santé certaines données issues de services du catalogue (applications, dispositifs médicaux, objets connectés, etc.) ;
- ou, inversement, de partager des informations depuis son profil Mon espace santé avec un service référencé afin de faciliter sa prise en charge.

Depuis septembre 2025, une première application référencée peut alimenter Mon espace santé avec les données de glucose de ses utilisateurs diabétiques. Ces données sont disponibles dans le profil médical et aussi centralisées sous la forme d'un rapport pour un partage simplifié avec les professionnels de santé qui les suivent.

Au fil du temps, d'autres usages pourront se développer, par exemple :

- la récupération de données issues d'objets connectés (tension, poids, etc.) ;
- le partage de documents vers des portails hospitaliers pour préparer une admission ou vers une plateforme de téléconsultation ;
- l'échange d'informations entre les outils numériques utilisés au quotidien dans le suivi de sa pathologie et Mon espace santé.

L'usager garde le contrôle total de ses données : il choisit les services qu'il utilise, les données qu'il partage et peut à tout moment consulter l'historique des échanges.

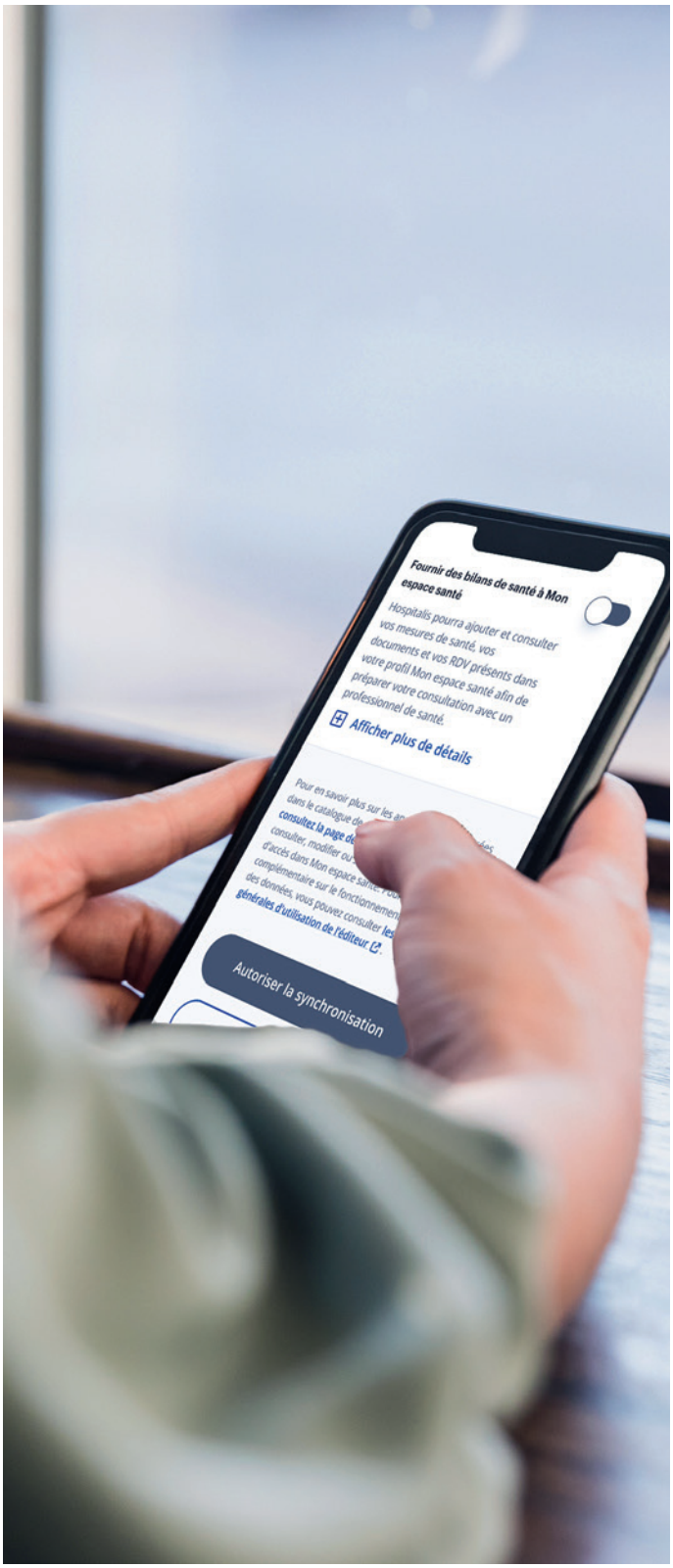

L'entrée d'un service dans le catalogue de Mon espace santé repose sur un processus de référencement exigeant, piloté par les pouvoirs publics.

Les services candidats doivent répondre à plus de 70 critères, portant notamment sur :

- la sécurité des données de santé ;
- le respect du cadre juridique (Règlement général sur la protection des données (RGPD), loi Informatique et libertés) ;
- la doctrine du numérique en santé (sécurité de la connexion, bonne utilisation de l'identité nationale de santé (INS), etc.) ;
- la qualité et la fiabilité médicale des contenus, définies avec la Haute Autorité de Santé ;
- l'accessibilité et l'éthique des services.

Les dossiers sont analysés par l'Agence du numérique en santé (ANS), puis examinés par une commission de référencement associant représentants des usagers et experts du numérique en santé, coprésidée par la Délégation au numérique en santé (DNS) et la Caisse nationale de l'Assurance Maladie.

Pour que les usagers puissent échanger des informations entre Mon espace santé et des services tiers référencés, un cadre particulièrement protecteur a été défini au préalable par les pouvoirs publics :

- les éditeurs doivent respecter des exigences spécifiques à la sécurité des échanges de données et au respect du RGPD ;
- les échanges sont chiffrés, tracés et soumis au consentement explicite de l'usager ;
- l'utilisateur doit pouvoir choisir de manière éclairée ce qu'il souhaite partager avec un service, document par document ;
- aucune donnée de santé ne peut être exploitée à des fins commerciales.

Enfin, un principe de réciprocité a été instauré : les applications pourront accéder aux données des usagers uniquement à la condition qu'elles partagent en retour dans Mon espace santé les informations pertinentes pour leur suivi médical (toujours sous réserve de l'accord de l'usager). **Cette règle garantit aux utilisateurs d'avoir un dossier de santé complet, pérenne et centralisé.**

Un parcours grossesse pensé pour informer, rassurer et guider les futures mères

Suivre sa grossesse dans Mon espace santé, c'est simple et intuitif

Lorsqu'on attend un enfant, il y a certains rendez-vous et des échéances clés à ne pas manquer. Pour les femmes enceintes, activer Mon espace santé peut s'avérer particulièrement utile afin de mieux se repérer dans le suivi de leur grossesse.

Pour accéder à ces fonctionnalités, rien de plus simple : il suffit de se rendre dans son profil médical, d'aller dans la rubrique « Grossesse », puis de cliquer sur « Ajouter une grossesse » et saisir la date présumée de son début de grossesse. Une fois cette action réalisée, on peut y découvrir un calendrier de suivi interactif, des conseils adaptés et un accès simplifié aux documents clés.

ÉTAPE 1 : TOUS LES RENDEZ-VOUS IMPORTANTS DE LA GROSSESSE EN UN CLIN D'ŒIL

Une vision claire sur les échéances clés : dès l'enregistrement de la date de début de grossesse par l'utilisatrice, un calendrier mensuel s'affiche. Les futures mères peuvent visualiser immédiatement les rendez-vous incontournables à fixer, tels que le premier examen prénatal et la première échographie.

L'outil envoie également des rappels sur les démarches à réaliser, comme la déclaration de grossesse à effectuer avant la fin du 3e mois.

ÉTAPE 2 : SUIVRE SA GROSSESSE À CHAQUE MOMENT CLÉ

Un accompagnement évolutif mois par mois : tout au long de l'aventure prénatale, Mon espace santé guide les femmes enceintes avec des informations propres au stade de leur grossesse et un rappel des examens à planifier au fil du temps.

Préserver sa santé et celle de son futur enfant :
envoi de rappels pour l'entretien prénatal précoce, l'examen bucco-dentaire pris en charge (dès le 4e mois) ou la vaccination contre la coqueluche.

Anticiper ses rendez-vous de suivi avec les professionnels :
aide à la planification des consultations mensuelles obligatoires et échographies de contrôle (2e et 3e trimestres).

Regrouper ses documents clés en un seul endroit :
il est possible de stocker, classer et sécuriser l'ensemble de ses documents (comptes-rendus d'échographies, résultats de biologie) directement dans un dossier dédié à sa grossesse. Ces informations peuvent être partagées en toute sécurité avec ses professionnels de santé pour faciliter sa prise en charge.

ÉTAPE 3 : DES CONSEILS PRATIQUES À L'APPROCHE DE L'ACCOUCHEMENT

Anticiper la naissance plus sereinement : en fin de grossesse, Mon espace santé guide les futurs parents dans les dernières étapes clés pour se préparer à la naissance, avec notamment :

- Des rappels concernant les 7 séances de préparation à l'accouchement et à la parentalité ;
- Des informations pratiques relatives aux congés maternité et paternité.

+ de 80 000

femmes ont déjà initié leur suivi de grossesse au sein de Mon espace santé, depuis le lancement de la fonctionnalité en juillet 2025.

ÉTAPE 4 : APRÈS LA NAISSANCE, ÊTRE GUIDÉS POUR PRENDRE SOIN DE SON BÉBÉ

Cap vers le suivi de la santé de son enfant : lorsqu'elles ont accouché, les mères peuvent l'indiquer dans Mon espace santé mettant ainsi fin au suivi personnalisé. L'historique de la grossesse est alors conservé dans un dossier dédié qui peut éventuellement être supprimé par l'utilisatrice.

Une quinzaine de jours environ après la naissance de l'enfant (en fonction de sa déclaration en mairie et auprès de l'assurance maladie), les parents sont notifiés de l'ouverture automatique sous 6 semaines de son profil Mon espace santé, sauf opposition de leur part. Ils sont dès lors invités à l'activer au plus tôt pour bénéficier d'un carnet de santé de l'enfant en version numérique, dès son plus jeune âge, là où il est d'autant plus utile. Chacun des parents peut ensuite suivre la santé de l'enfant depuis son profil Mon espace santé.

Suivre la santé de son enfant plus facilement avec son carnet de santé numérique

Avec Mon espace santé, les parents peuvent retrouver une version augmentée du carnet de santé de l'enfant. Grâce aux atouts du numérique, ils peuvent centraliser ses documents de santé, être alertés des examens et vaccinations à réaliser et accéder à des contenus fiables et adaptés, cela en fonction de l'âge de l'enfant et des informations renseignées le concernant.

Un outil de référence pour accompagner les parents, des premières années jusqu'à l'adolescence

Mon espace santé est particulièrement utile pour les enfants de 0 à 3 ans car cette période clé dans le développement de l'enfant est jalonnée de nombreuses échéances importantes avec les professionnels de santé. Les parents peuvent ainsi retrouver :

- **un calendrier** regroupant l'ensemble des examens, des vaccinations obligatoires ou recommandées avec des rappels à leur approche pour penser à prendre rendez-vous;
- **un carnet de vaccination** dans lequel renseigner simplement les vaccinations déjà réalisées ou retrouver celles complétées par les professionnels de santé. Il est possible de télécharger une synthèse, utile en cas de demande par les structures d'accueil de la petite enfance ou les établissements scolaires ;
- l'enregistrement et la visualisation des **courbes de croissance** (taille, poids, périmètre crânien).

Mon espace santé évolue aussi en fonction de l'âge pour suggérer des conseils et des informations pratiques qui peuvent aider les parents au quotidien : diversification alimentaire, troubles du sommeil, détection de la dyspraxie (trouble des apprentissages qui occasionne des difficultés dans les gestes, les jeux, l'écriture), santé mentale, puberté, contraception. **L'ensemble de ces contenus proviennent de sources de références, comme le carnet de santé papier, qui sont validées par les autorités de santé, pour mieux guider les parents.** Les suggestions affichées peuvent également être adaptées en fonction des habitudes de vie de leurs enfants qu'ils renseignent (sommeil, écrans, alimentation, activité physique).

Tous les documents de l'enfant réunis au même endroit, et bien plus encore

Le carnet de santé numérique permet de conserver, en un seul espace, l'ensemble des documents médicaux de l'enfant (ordonnances, vaccinations, comptes rendus d'examens, etc.) majoritairement déposés par les professionnels de santé mais aussi par les parents si nécessaire. Ces derniers sont également invités à compléter son profil avec des informations utiles comme l'historique de ses maladies, ses traitements ou encore ses allergies. Toutes ces informations peuvent être partagées facilement avec les professionnels de santé qui le reçoivent en consultation pour simplifier sa prise en charge. **En plus des fonctionnalités précédentes, on peut visualiser les examens de prévention, notamment les rendez-vous « M'T dents tous les ans ! » qui sont intégrés à l'agenda.**

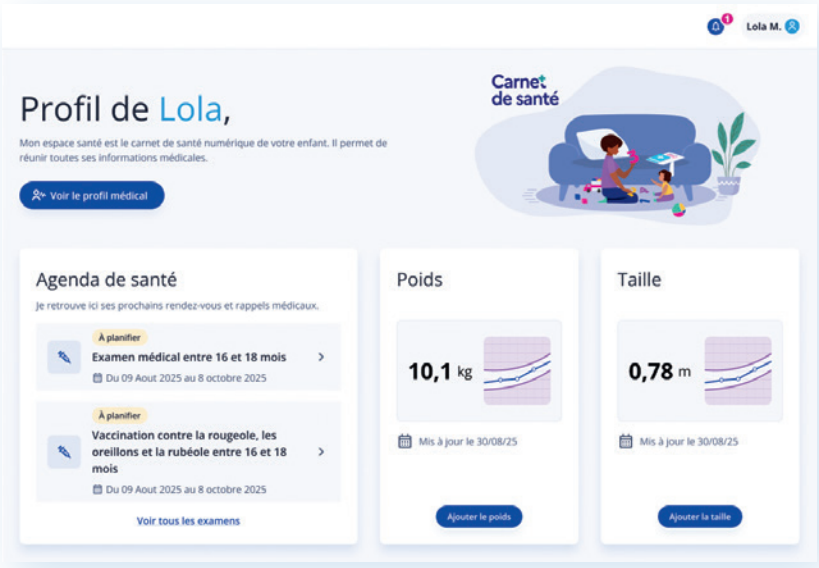

L'usager conserve la totale maîtrise du partage de ses données

Seuls les usagers et les professionnels de santé qui les accompagnent peuvent accéder aux données de santé contenues dans Mon espace santé. Ni l'État, ni l'Assurance Maladie, ni les assurances, mutuelles, employeurs ou acteurs privés n'ont accès à ces données.

Les professionnels de santé doivent disposer du consentement de l'usager pour consulter ses documents.
Leur consultation est de plus encadrée par le secret médical et par une matrice d'habilitation, qui définit précisément les documents accessibles à chaque professionnel selon son rôle dans la prise en charge.

L'usager est informé :

- à chaque ajout ou modification de document dans son dossier médical ;
- à chaque consultation de ses données par un professionnel de santé.

Il peut à tout moment masquer certaines informations et bloquer l'accès à un professionnel ou à un établissement de santé.

Un historique des accès permet de savoir précisément qui a consulté ses données.

Enfin, les futurs échanges de données avec les applications référencées au catalogue de Mon espace santé resteront toujours à la main de l'usager avec un consentement et une traçabilité pour chaque partage d'informations de santé.

Des données de santé hébergées en France, protégées par les plus hauts standards de sécurité

Les données personnelles de santé contenues dans Mon espace santé sont :

- hébergées en France, sur des serveurs répondant aux plus hauts standards de sécurité, notamment la certification Hébergeur de Données de Santé (HDS) ;
- protégées par des dispositifs de sécurité renforcés, sous la responsabilité du ministère chargé de la Santé et de l'Assurance Maladie, avec l'accompagnement de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

La fiabilité du système repose sur :

- une conception et un hébergement en environnement certifié HDS ;
- une homologation au Référentiel Général de Sécurité (RGS) ;
- un chiffrement des données à plusieurs niveaux, garantissant qu'aucune donnée d'identification ne coexiste directement avec les données de santé ;
- des travaux engagés pour renforcer la transparence du service, notamment via la publication progressive du code source.

Des programmes de tests de sécurité, tels que des *bug bounty* menés avec le collectif YesWeHack, contribuent à renforcer en continu la robustesse du dispositif.

Le traitement de ces données sensibles est strictement encadré par le RGPD et fait l'objet d'une surveillance de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), qui peut à tout moment contrôler la conformité du service.

Une montée en puissance des usages des professionnels de santé

Grâce aux évolutions engagées depuis 2021 dans le cadre du Ségur du numérique en santé, et à l'accompagnement continu des pouvoirs publics, **plus de 150 000 professionnels de santé libéraux et plus de 3 800 établissements de santé alimentent Mon espace santé**, favorisant la bonne prise en charge des patients et la coordination des soins.

Toujours plus de documents alimentés par les soignants dans Mon espace santé

La première vague du programme du Ségur du numérique a permis la mise à jour de la quasi-totalité des logiciels métiers des professionnels et établissements de santé avec une prise en charge intégrale de celles-ci par l'État. **Cet investissement inédit a déclenché une croissance exponentielle de l'alimentation de Mon espace santé (+ 40 % sur les 12 derniers mois).** Ordonnances, résultats de biologie, comptes rendus d'imagerie ou lettres de liaison sont désormais transmis de manière beaucoup plus systématique aux patients.

En 2024, **près de 300 millions de documents de santé ont été déposés dans Mon espace santé.** Cette dynamique s'est accélérée **en 2025, avec plus de 420 millions de documents alimentés,** confirmant la création d'une routine dans les pratiques quotidiennes de nombreux professionnels.

Aujourd'hui, plus d'un document de santé sur deux produit par les professionnels et les établissements est transmis aux patients via le Dossier Médical Partagé, facilitant l'accès à l'information médicale et la continuité des parcours de soins.

Un nouveau défi : créer un réflexe de consultation chez les professionnels de santé

L'enjeu est désormais de faciliter la consultation des documents par les professionnels de santé, directement depuis les outils qu'ils utilisent au quotidien, pour plus de fluidité et un accès immédiat aux informations utiles. **Chaque mois, ils sont déjà près de 70 000 professionnels de santé, dont 38 000 médecins libéraux, à consulter les dossiers médicaux de leurs patients** mais les attentes sont fortes pour rendre la navigation plus ergonomique et intuitive dans leurs logiciels métiers.

C'est **l'objectif de la deuxième vague du Ségur du numérique**, qui vient compléter les acquis de la première.

À la clé : du temps gagné pour les soignants, moins d'examens redondants et une meilleure prise en charge, avec la mise à disposition des bonnes informations au bon moment.

Grâce à cette nouvelle étape, les professionnels pourront :

- accéder plus simplement à l'historique médical de leurs patients enregistré dans Mon espace santé (documents médicaux, carnet de vaccination, etc.) ;
- consulter, télécharger, filtrer et trier plus facilement les documents afin de se concentrer sur les informations ;
- pertinentes, sans ressaisie ni navigation supplémentaire
- verser plus facilement les documents clés, comme les comptes rendus des examens obligatoires de l'enfant et les notes de vaccinations, dans Mon espace santé.

Cette évolution s'appuie sur une nouvelle mise à jour des logiciels médicaux, conçus pour intégrer naturellement Mon espace santé dans les pratiques de soin.

Elle concernera dans un premier temps :

- la médecine de ville, via les logiciels de gestion de cabinet ;
- l'imagerie médicale, avec des dispositifs qui vont notamment permettre aux autres professionnels de santé d'accéder aux images directement à la source ;
- les établissements de santé, à travers les dossiers patients informatisés.

Ces professionnels et établissements de santé pourront commander cette année ces nouvelles mises à jour de logiciel pour un déploiement progressif à partir de 2026 et jusqu'à mi-2028. Il est prévu que les autres professionnels de santé, notamment les sages-femmes et les auxiliaires médicaux, puissent en bénéficier prochainement.

Pour soutenir ce déploiement, les professionnels et établissements de santé seront accompagnés par des acteurs de proximité comme les Groupements Régionaux d'Appui au Développement de la e-Santé (GRADeS) et les délégués numérique en santé de l'Assurance Maladie.

Vers une recherche d'informations plus fluide, plus simple

Des travaux sont également engagés par l'Assurance Maladie et la Délégation au numérique en santé, dans une démarche de co-construction avec des médecins utilisateurs, **pour améliorer la recherche et la synthèse des informations médicales mises à la disposition des professionnels de santé.**

L'objectif est de permettre une lecture plus claire des documents essentiels, en facilitant l'accès aux informations les plus utiles à la prise de décision médicale. Il s'agit d'une attente importante notamment de la part des médecins traitants qui coordonnent le suivi de leurs patients en lien avec les autres professionnels de santé.

Ces réflexions intègrent l'assistance à la lecture et à la synthèse des dossiers par intelligence artificielle, dans un cadre strictement sécurisé.

Stéphanie Couderc, déléguée numérique en santé (Vannes, 56) :
« En tant que déléguée numérique en santé de l'Assurance Maladie, je suis au quotidien auprès des professionnels de santé pour les accompagner dans leurs usages des outils numériques, comme le DMP. Mon objectif ? Valoriser l'utilisation de ces services, essentiels pour fluidifier la coordination des soins et complémentaires à leur pratique, en travaillant sur des cas concrets avec eux. Je suis aussi là pour les écouter, répondre à leurs questions, résoudre des problèmes techniques avec leurs éditeurs de logiciels ou faire remonter leurs besoins au niveau national. Chaque retour compte pour améliorer les outils. »

Dr Cyril Charron, Chef de service adjoint Médecine Intensive Réanimation à l'hôpital Ambroise Paré AP-HP (Boulogne-Billancourt, 92) :
« La consultation de Mon espace santé est extrêmement importante, notamment pour mon activité de réanimation, les soins critiques et les urgences. C'est très important pour les patients que nous ne connaissons pas à l'AP-HP, et pour les patients qui ne sont pas en capacité de répondre. La consultation du DMP fait gagner du temps au patient et au soignant : à partir du moment où on a tous les diagnostics du malade, on est à même de mettre en route le traitement approprié sans faire d'examens supplémentaires. Le DMP est déjà entré dans mon quotidien, et je suis maintenant en attente des évolutions qui permettront d'en répandre l'utilisation : amélioration et modernisation du site DMP.fr, intégration dans notre logiciel et synthétisation des documents. »

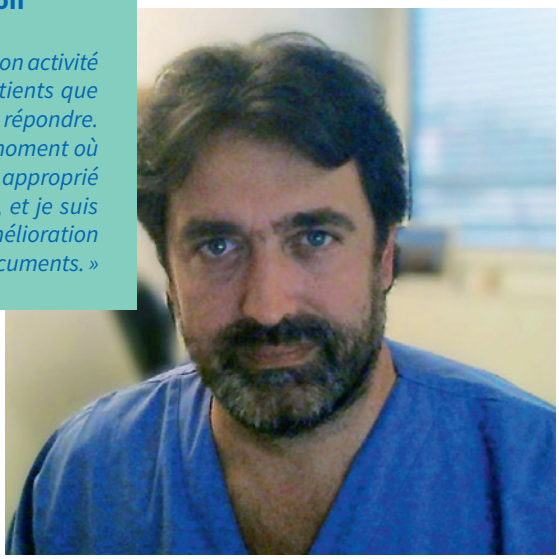

Dr Valentin Proy, médecin généraliste (Arzon, 56) :
« Comme tout nouvel outil, le Dossier Médical Partagé (DMP), via nos logiciels métiers, nécessite un temps d'appropriation, mais son utilisation apporte rapidement un réel gain d'efficacité. J'alimente facilement Mon espace santé avec les documents produits en consultation et j'accède presque en temps réel aux résultats d'imagerie et de biologie de mes patients suivis à l'hôpital. La coordination avec le centre hospitalier de mon territoire est plus fluide. Mon exercice quotidien intègre aujourd'hui pleinement le DMP et Mon espace santé, que j'encourage mes patients à activer. »

Mon espace santé en Haute-Garonne

Une caisse pilote

Avant son lancement officiel, Mon espace santé a été expérimenté à partir du 30 août 2021 dans trois départements : la Haute-Garonne, la Somme et la Loire-Atlantique. Cette phase pilote a permis de tester l'ouverture automatique des comptes, d'améliorer l'accès aux documents du Dossier Médical Partagé et à la messagerie sécurisée, afin de répondre aux attentes des usagers. Le service a ensuite été déployé sur l'ensemble du territoire en janvier 2022.

Les usages côté professionnels de santé

Les Délégués du Numérique en Santé de la CPAM animent des formations destinées aux assistants médicaux, secrétaires médicales, et informent les professionnels de santé lors de visites dans leurs cabinets. Ils interviennent, également, à la demande des acteurs du territoire (maisons de santé, communautés professionnelles territoriales de santé) ou lors de webinaires à destination des médecins. Grâce à cet accompagnement, les professionnels et établissements de santé alimentent Mon espace santé de documents variés (résultats d'analyses, lettres de sortie, ordonnances numériques…). La continuité et la coordination des soins sont ainsi facilitées lorsque le patient autorise l'accès à ses informations. Dans le cas contraire, celles-ci restent disponibles pour lui à tout moment, afin qu'il puisse les transmettre à son médecin si nécessaire.

Les actions côté assurés

En Haute-Garonne, plusieurs actions sont menées pour informer et accompagner les citoyens dans l'usage de Mon espace santé. Des ambassadeurs interviennent lors de nombreux événements : ateliers numériques en mairie, stands dans les cliniques et hôpitaux, rencontres en entreprise ou encore manifestations sportives. Grâce à leur présence sur le terrain, des milliers de personnes peuvent être aidées pour activer leur compte ou mieux connaître les différentes fonctionnalités du service.

Chiffres clés

En Haute-Garonne en 2025

- Taux d'activation de Mon espace santé : **39 %**
- Nombre d'actions d'information réalisées : **67** SOIT **+ de 6 055** personnes renseignées
- Nombre de documents enregistrés dans Mon espace santé par habitant et par an : **10,31**

En Occitanie en 2025

- Taux d'activation de Mon espace santé : **37 %**
- Nombre d'actions d'information réalisées : **450** SOIT **+ de 200 000** personnes renseignées
- Nombre de documents enregistrés dans Mon espace santé par habitant et par an : **7,67**

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Haute-Garonne

À propos de l'Assurance Maladie de la Haute-Garonne

#AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE SANTÉ : UNE MISSION FONDAMENTALE DE L'ASSURANCE MALADIE

Pour que le système de santé demeure toujours aussi protecteur et continue de bénéficier aux générations futures, l'Assurance Maladie met tout en œuvre pour garantir son efficacité.

Elle agit à trois niveaux :

- Tout d'abord, en contenant les dépenses de santé sans rationner les soins ni entamer leur qualité, avec pour leitmotiv celui du « juste soin au juste coût ». Ainsi, les analyses qu'elle conduit lui permettent de faire, chaque année, des propositions concrètes au Parlement et au ministère en charge de la Santé ; quant à ses actions de « maîtrise médicalisée », elles permettent d'économiser plus de 500 millions d'euros par an.

- Deuxième niveau d'action : la coordination des acteurs de santé pour une meilleure prise en charge des patients. Ceci nécessite des outils comme Mon espace santé (MES), mais également le développement de nouveaux modes de recours aux soins, comme la création de maisons de santé pluridisciplinaires ou encore l'usage de la télémédecine.

- Enfin, l'Assurance Maladie assume pleinement son rôle de régulateur en faisant la pédagogie des comportements responsables et du bon usage et en luttant contre les abus et les fraudes. C'est ainsi que plus de trois milliards d'euros de préjudice a été détecté et stoppé depuis 2005 grâce à son action. Moins visibles et connues du grand public, toutes ces actions participent activement à la protection de chacun et sont indispensables pour que le système continue d'être pleinement solidaire.

Focus La CPAM de la Haute-Garonne • L'année 2025 en chiffres

Plus de **1 300** COLLABORATEURS assurent les missions de la CPAM de la Haute-Garonne

4,24 Mds € DE PRESTATIONS VERSÉES

1 409 664 BÉNÉFICIAIRES PROTÉGÉS

14 140 PROFESSIONNELS DE SANTÉ

533 ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

mon ESPACE SANTÉ

Contact presse

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Haute-Garonne

CPAM de la Haute-Garonne :
Karine LOUBÈRE
presse.cpam-haute-garonne@assurance-maladie.fr
Tél : 07 64 55 82 12

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun